

Image not found or type unknown



## Révision de bail locataire

Par **Dom74**, le **01/06/2024** à **15:41**

Bonjour, révision de bail prévu le 01/07 réalisée le 01/11 la prochaine révision doit être au 01/07 ou 01/11 .

Merci de votre aide, locataire qui détériore toute la maison et qui me dit que tout sera en ordre à leurs départs donc je ne veux pas leurs faire trop de cadeaux.

Par **janus2fr**, le **01/06/2024** à **15:47**

Bonjour,

La date de révision du loyer est, soit indiquée au bail, soit c'est la date anniversaire du bail si non précisée. Le fait que le bailleur ait demandé l'indexation en retard une année ne change rien pour la suite.